



Lettre d'information du conseil municipal de la commune de Contrières

n°10 – septembre 2013

L'édito du Maire

Chères Contriéraises, chers Contriérais,

La rentrée est faite : au travail maintenant ! en ce matin du 3 septembre, 22 élèves de CM1 et CM2 sont venus apporter de la vie dans notre charmant bourg. Je souhaite à chacun d'eux une bonne année scolaire ainsi qu'à leur professeur.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans les projets du Conseil Municipal ? Depuis l'origine de cette mandature, le leitmotiv a toujours été « assainissement collectif », en effet ce fut un projet immense qui a demandé beaucoup de réflexion, mais après en avoir choisi le mode, ce chantier est terminé. J'invite chacune et chacun à venir à son inauguration en présence de M. le Député, de Mme la Sous-Préfète et de divers édiles le vendredi 20 septembre à 18 heures, route du Presbytère.

Maintenant, quels projets ? Le futur lotissement à mettre en œuvre afin de maintenir et d'augmenter notre population qui frôle les 400 habitants. Les différentes tranches qui ont été réalisées au cours de ces dernières années en sont le témoignage.

Et notre cimetière ? Je souhaite qu'il soit mis en œuvre afin de respecter et maintenir les tombes actuelles.

La salle polyvalente, il est vrai, a besoin d'un bon coup de rajeunissement, mais elle est très utile pour beaucoup et nous devons nous y atteler.

Je suis sûr qu'avec ces différents projets nous améliorerons la vision de notre belle commune de Contrières.

A chacune et à chacun : bon vent.

Le Maire, Camille MARIE



La date à retenir : inauguration de la station d'épuration

Le vendredi 20 septembre à 18 heures

Vous êtes tous cordialement invités.

Le travail des commissions

L'assainissement collectif... suite et fin

Merci à tous pour votre patience pendant la période des travaux, où la circulation a été perturbée et le bourg, l'école... peu accessibles. Après plusieurs mois de travaux, la station a été mise en service en mars 2013. Une vingtaine d'habitations sont déjà raccordées au réseau.

Le montant total des travaux est de 579.933 €, dont 326.387 € pour les travaux de création des réseaux et 191.246 € pour la création de la station. Le montant restant correspond aux frais d'études, à l'achat du terrain, aux tests d'étanchéité...

Les subventions suivantes ont été reçues pour ces travaux :

- **Agence de l'Eau Seine Normandie : 176.461 €**
- **Conseil Général de la Manche (dans le cadre du contrat de territoire) : 60.411 €**
- **Réserve parlementaire de M. Jean BIZET, sénateur de la Manche : 15.000 €**

Le montant restant est financé intégralement par les abonnés au service d'assainissement collectif.

Nous vous rappelons qu'il est possible, pour les personnes pas encore raccordées de bénéficier d'une subvention au raccordement via l'Agence de l'Eau. Contactez la mairie au plus vite si vous ne l'avez pas encore fait. C'est le bureau d'études SA2E, qui nous a accompagnés tout au long de ce projet, qui sera chargé des études préliminaires. Celles-ci devraient débiter à l'automne. Nous vous rappelons que, pour pouvoir bénéficier de cette subvention, vous ne devez pas avoir engagé les travaux de raccordement avant d'avoir obtenu l'autorisation de la mairie.

L'assainissement (qu'il soit individuel ou collectif) : quelques conseils aux usagers

En tant qu'usager, quel est notre rôle ?

Tout ce que l'on verse dans nos éviers ou nos toilettes se retrouve dans nos eaux usées. Leur composition est très importante pour une épuration réussie et c'est à ce niveau que nous pouvons (et devons) agir.



Les produits de bricolage, les pesticides, les solvants, restes de peintures... doivent être déposés en déchèterie pour subir un traitement spécial. Si vous les jetez dans vos toilettes ou vos éviers, ils se retrouvent dans les eaux usées, diminuent l'efficacité de l'épuration (qu'elle soit collective ou individuelle) et augmentent la pollution de l'eau.



Évier bouché ? Si l'usage d'un déboucheur liquide est nécessaire préférez un produit respectueux de l'environnement. **Versez les huiles alimentaires usagées** dans une bouteille et ramenez ces dernières à la déchetterie.

Ne faites fonctionner votre lave-vaisselle et votre lave-linge que pleins ; vous diminuerez ainsi la quantité d'eau polluée rejetée, et vous ferez des économies ! Choisissez de préférence des lessives concentrées avec des tensio-actifs d'origine végétale et si possible éco labellisées.

Le SIGAS : syndicat intercommunal de gestion des affaires scolaires



L'année scolaire 2012/2013 s'est terminée par le départ en retraite de Mr SAINT, directeur des écoles du RPI Treilly/Contrières après avoir enseigné neuf années à l'école de Treilly. A la prochaine rentrée, la fonction sera assurée par Mlle PERINA enseignante depuis deux ans à l'école de Treilly.

Le SIGAS a titularisé, en début d'année, les cantinières de Treilly et Contrières, soit Mme GUENARD à Treilly et Mme FONTAINE à Contrières. Mme FONTAINE assume, en plus, le ménage dans l'école de Contrières. Le personnel du SIGAS est donc constitué de 5 personnes titulaires : Mme TABARD, Mme NEEL, Mme AMESLAND, Mme GUENARD et Mme FONTAINE.

Coté budget, le financement est assuré par les communes de Treilly et Contrières au prorata du nombre d'enfants dans chaque commune. Pour 2012, le total des dépenses (fonctionnement et investissement) fut de 150 867 € alors que celui des recettes était de 179 690 €. L'apport financier de la commune de Contrières s'était élevé à 20 323 €.

Pour la rentrée 2013/2014, les communes de Treilly et Contrières ont maintenu la semaine à 4 jours. Ce choix fut guidé par les surcoûts excessifs avec l'embauche de personnel qualifié pour assurer les fonctions périscolaires non obligatoires pour l'enfant et la mise en place de structures adaptées. Sinon les écoles vont être équipées d'un nouvel outil pédagogique avec des projections sur des tableaux blancs par l'intermédiaire de vidéoprojecteur relié à un ordinateur. Le nombre d'ordinateurs dans certaines classes sera augmenté avec l'achat d'équipement supplémentaire et la remise à niveau des anciens. Le montant de cet investissement s'élèvera à environ 7 530 € financés par un emprunt sur 3 ans de 5 000 €.

Les travaux réalisés en 2013

Hormis la réalisation et la mise en service du réseau assainissement collectif avec la station en début d'année, d'autres travaux ont été réalisés. Nous citerons en premier la réfection de la partie sud de la toiture de l'église. Ceci consistait à la remanier afin de remplacer les crochets devenus défectueux et remettre à neuf les gouttières. Ce travail qui était prévu en 2012 a été réalisé par l'entreprise BONHOMME de Lingreville pour un montant de 6 045 €.

A l'école, des fuites de fuel ont été détectées au niveau de la citerne en métal dues à une corrosion importante. Elle a été remplacée par l'entreprise VIGOT de Treilly par une cuve à double enveloppe pour un montant de 1 400 € et recouverte d'un appentis afin de la protéger des caprices de la météo.

Le long du chemin piétonnier situé dans le lotissement des écoles, des plantations ornementales ont été mises en place par l'entreprise GARDIN-THUILLET de Quetteville sur Siennes avec la pose d'un film plastique. Cet aménagement était également prévu durant l'automne 2012 mais les conditions météorologiques ne l'avaient pas permis. Les arbustes le long des escaliers de la Mairie ont été abattus et pour faciliter l'entretien, un film plastique a été mis en place avec des plantations ornementales par l'entreprise PACILLY de Saussey.

A la salle de catéchisme, l'entreprise BEAUFILS de Treilly a réalisé la mise aux normes du circuit électrique en mettant en place des prises de courant avec mise à la terre, la signalisation d'évacuation, l'ajout d'éclairage. A cette occasion, des éclairages de type Néon ont été posés dans les garages sous la salle de catéchisme.

La commune s'est inscrite au prochain programme de la SIRTOM en vue d'enfourer les containers d'apport volontaire des déchets dans le bourg. Ces travaux seront réalisés courant 2014.

Informations diverses

Commande groupée arbres et arbustes

Campagne 2013-2014

La chambre d'agriculture de la Manche et les associations locales de boisement organisent une nouvelle opération « commande d'arbres » pour aider agriculteurs et particuliers à rénover le bocage. Cette opération est ouverte à tous (commande possible à partir de 20 plants) et les essences disponibles sont variées : aulne, châtaigner, érable, chêne, merisier...

Toute personne intéressée doit remplir un formulaire de commande (disponible en mairie, dans les antennes de la Chambre d'agriculture ou sur le site www.chambagri.fr dans la rubrique « environnement-boisement »).



Prochain concours photo de la Gazette de Contrières

La thématique est : « la pierre dans tous ses états » (qu'il s'agisse de la pierre en tant que matériau, en tant que patrimoine bâti ou à l'état naturel, vous avez le choix !). La date limite pour le dépôt des photos est le 4 novembre.

1^{er} prix : un dîner pour deux au Moulin de Beauchamps

2nd prix : un objet de déco sur le thème de la pierre

3^{ème} prix : un billet « famille » pour la visite du souterrain des ardoisières

Comme d'habitude, deux conditions : les photos doivent avoir été prises à Contrières et seuls les habitants de la commune peuvent participer au concours. Vous pouvez déposer vos photos dans la boîte aux lettres de la mairie ou à l'adresse gazette.contries@laposte.net



Une information sur la vie municipale, les tarifs communaux, les formalités administratives ?
Consultez le site www.contries.fr

